

FEMMES ET ŒUVRES :
L'EXEMPLE DES CROIX-ROUGES FRANÇAISES

Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996

Elsa DURBECQ

L’histoire, largement méconnue, de la Croix-Rouge française dans le premier tiers du 20^e siècle, est une histoire qui se décline au pluriel¹. Jusqu’en 1940 en effet, trois associations n’entretenant que peu de relations entre elles mais menant une action identique, composent la Croix-Rouge française. L’explication de cette tripartition, jugée de peu d’intérêt par l’actuelle Croix-Rouge, procure les clés indispensables à la compréhension du caractère original de l’œuvre.

Si l’emblème de l’association internationale fondée en 1863 par Henri Dunant est familière à tous, l’histoire interne de cette œuvre d’assistance l’est beaucoup moins. Comment s’en étonner d’ailleurs lorsque l’on constate que la branche française de cette association, n’a, jusqu’à présent, suscité aucune recherche ? La désaffection des milieux scientifiques est en partie imputable à la Croix-Rouge elle-même, dont le service des archives est chargé d’écrire l’histoire “officielle”. Malgré leur intérêt, les publications de la Croix-Rouge s’apparentent davantage à des célébrations qu’à de véritables travaux historiques². Elles s’attachent au relevé systématique de toutes les actions menées par l’œuvre, accordant peu de place aux acteurs, ou, devrait-on plutôt écrire, aux actrices de l’association.

En effet, retracer l’histoire de la Croix-Rouge consiste avant tout à se pencher sur les dévouements féminins, agents privilégiés de la vitalité de l’œuvre. A ce titre, l’entre-deux-guerres offre aux femmes enrôlées sous la bannière de la Croix-Rouge l’occasion inédite de prendre en main les destinées

1. Voir notre travail, Elsa Durbecq, *Le rôle des femmes dans la Croix-Rouge parisienne (1919-1939)*. Mémoire de maîtrise, Université Paris X-Nanterre (Dir. Levillain et Garrigues) 1994, 212 p.

2. Croix-Rouge française, *Cent ans de Croix-Rouge française au service de l’humanité*. Paris, Hachette, 1963, 191 p.

d'une association que l'armistice semble condamner à l'inactivité. Créée dans un but de secours aux militaires, la Croix-Rouge doit trouver de nouveaux champs d'action afin de conserver son audience. La patrie, après avoir sollicité les hommes pour la défendre, s'adresse aux femmes pour construire la paix, assurent les dirigeants de l'œuvre. Durant vingt ans, la Croix-Rouge, véritable laboratoire social, expérimente de nouvelles formes d'assistance à destination des populations pauvres et laborieuses de la capitale.

Se rejoignant dans un but commun de relèvement national, les trois sociétés diffèrent sensiblement quant à la signification à donner à leur action. Ces divergences d'appréciation, peu perceptibles par le public des œuvres, conduisent l'historien à s'interroger sur les diverses motivations qui guident les bénévoles. Qui sont les femmes de la Croix-Rouge ? de quels milieux sont-elles issues ? leur engagement répond-il à des sollicitations d'ordre confessionnel, ou bien est-il dicté par des considérations de toute autre nature ?

L'état des sources

Le manque de sources constitue l'entrave majeure à un travail de fond. Quelques visites au service des archives de la Croix-Rouge suffisent à constater la maigreur des documents conservés. Hormis la série incomplète des bulletins des trois associations¹, la Croix-Rouge possède peu de choses attestant de son passé. Une lettre en date du 12 juin 1944 permet cependant de connaître indirectement la nature des documents disparus. Ce courrier constitue la réponse de M. Delahoche, délégué départemental de la Croix-Rouge des Alpes-Maritimes à Mme de Wendel, ancienne présidente de l'une des sociétés, l'Association des Dames françaises (ADF). Celle-ci lui écrivait afin de connaître le sort des papiers de l'œuvre, transférés du siège parisien au comité départemental dès le début de la guerre. Ce transfert concernait l'ensemble des papiers de l'ADF ; on y trouvait en particulier les archives des vingt sections parisiennes d'arrondissement, ainsi que le dossier relatif à chaque bénévole. L'ensemble, réexpédié à Paris en août 1940, y aurait disparu. On peut s'interroger sur cette perte qui intervient au moment même où une décision du gouvernement de Vichy impose la fusion des trois sociétés en une œuvre unique². Il est probable que certaines dirigeantes, hostiles à cette fusion, aient dissimulé ou détruit leurs archives. Cette hypothèse apparaît plausible lorsque l'on sait

1. Les archives de la Croix Rouge se trouvent à Paris au 8 rue de Berri. Elles conservent les périodiques suivants (cartons non cotés) : *Bulletin de la Société de secours aux blessés militaires* (années 1919-1938) ; *Bulletin de l'Association des Dames françaises* (années 1919-1923, 1925-1927, 1930, 1933-1938) ; *Revue de l'Union des Femmes de France* (années 1919-1923, 1925-1938).

2. Décision prise en août 1940. Le décret du 10 janvier 1941, publié au *Journal officiel* le 6 février 1941 consacre cette fusion. La présidence d'honneur de la Croix-Rouge unifiée est confiée au Maréchal Pétain.

que l'une des deux autres associations, l'Union des Femmes de France (UFF) a, en août 1940, brûlé la totalité de ses documents¹.

Le corpus de sources dont l'historien dispose, se limite donc aux bulletins, conservés au siège de la Croix-Rouge française et à la Bibliothèque nationale de France. Ces publications, informant les bénévoles de l'ensemble des activités menées, fournissent peu d'éléments sur les principes qui animent l'action particulière à chaque association. Apolitiques et non confessionnelles, elles sont le reflet des principes de neutralité qui présidèrent à la création de la Croix-Rouge. Interroger de telles sources suppose de décrypter les propos d'apparence anodine, les insinuations les plus légères. Les non-dits, les silences sont parfois plus explicites que les rares réflexions engagées que s'autorisent les rédactrices.

La faiblesse des sources brutes conduit l'historien à tenter de remplacer les archives détruites en créant lui-même les matériaux nécessaires à son travail. Les femmes de la Croix-Rouge ne constituant pas un groupe homogène, il apparaît essentiel de mettre des visages sur les noms cités par les bulletins. C'est l'un des objectifs de cette étude que d'avoir voulu recenser un grand nombre de bénévoles afin d'établir des fiches biographiques précises. Rarement connues pour elles-mêmes, les femmes de la Croix-Rouge sont plus facilement appréhendables à travers leur époux dont beaucoup sont également membres d'une des sociétés. Personnages en vue dans le Paris de l'entre-deux-guerres, leurs traces se retrouvent dans les dictionnaires biographiques de toute nature².

Ces recherches fournissent les premiers éléments permettant de délimiter les milieux sociaux faisant office de vivier de recrutement. Ce travail est complété par l'exploitation d'autres sources, la bibliothèque Marguerite Durand notamment, qui possède un certain nombre de dossiers concernant les bénévoles. Ces derniers rassemblent des coupures de journaux, des extraits de revue ayant trait aux personnalités marquantes du monde des œuvres. Les limites de ces documents étant vite atteintes, il convient d'élargir l'étude des volontaires à un échantillon plus large, plus représentatif. La consultation des bulletins permet de dresser la liste d'une centaine de femmes décorées de la Légion d'honneur pour leur action au sein de l'œuvre ou pour leur participation à d'autres associations privées. Les dossiers de Légion d'honneur constituent la source essentielle de cette étude prosographique³. Ils contiennent, dans chaque cas, un état civil détaillé ainsi qu'un mémoire de proposition relatant les actes jugés dignes d'être distingués. Ces sources demeurent fragmentaires, laissant dans l'ombre la partie la plus modeste des bénévoles. Toutefois, dans le cadre

1. Témoignage de Mme Bellenger, archiviste de la Croix-Rouge, confirmé par deux autres bénévoles.

2. Coston Henry dir., *Dictionnaire des dynasties bourgeoises et du monde des affaires*, Paris, A. Moreaux, 1975, 596 p. ; Jolly Jean dir., *Dictionnaire des parlementaires français 1889-1940*, Paris, PUF, 8 vol. ; *Bottin mondain*, Paris, 1939 ; *Qui êtes-vous ?*, Paris, 1924.

3. Dossiers conservés aux Archives nationales (dépôt de Fontainebleau) série LH.

restreint du présent travail, elles restent fondamentales pour la connaissance des actrices principales de l'œuvre. La quasi totalité des membres femmes des trois conseils centraux ont en effet reçu cette décoration. Or, ce sont elles qui assument la direction de la Croix-Rouge et lui impriment son orientation particulière.

La constitution des fiches biographiques et leur regroupement par société laissent transparaître de sensibles différences de personnel entre les trois associations. Chacune recrute ses membres parmi les couches sociales dominantes, tout en privilégiant certaines catégories d'élite. Les bénévoles se répartissent dans ces associations suivant la nature de leurs convictions, convictions qui influencent à des degrés divers leur vision de la pratique des œuvres.

Cette constatation explique la situation atypique de la Croix-Rouge en France. Elle fonde en partie l'existence de trois organisations, de même but sinon d'opinion commune.

Le modèle bourgeois de la bénévole

Genèse d'une tripartition

La première société française de Croix-Rouge est fondée en mai 1864 par un aristocrate, le duc de Montesquiou-Fezensac. Elle prend le nom de "Société de Secours aux Blessés militaires des armées de terre et de mer" (SSBM.) Agréée par le comité international de Genève, la société adhère aux principes, aux conventions et aux décisions de la Croix-Rouge, tout en demeurant indépendante et libre dans son action nationale. Elle est, selon ses statuts, ouverte à tous.

La SSBM est dirigée par un conseil central, installé rue François 1er à Paris. Ce conseil est composé de cinquante membres, exclusivement masculins. Cependant, les femmes ne sont pas totalement absentes de la direction. Le conseil nomme en effet un "comité des dames" de cinquante personnes également, à la tête duquel sont placées plusieurs vice-présidentes et une présidente générale. Les fonctions exercées par les femmes apparaissent secondaires, et dans tous les cas subordonnées aux directives du conseil masculin. Si les tâches administratives et les questions pratiques sont de leur ressort exclusif, leur avis est uniquement consultatif dans la politique de l'œuvre. La place des femmes s'élargit dans les fonctions de service qui requièrent plus de dévouement que d'initiatives. Ce sont elles qui animent les sections d'arrondissement, soignent les malades dans les hôpitaux de l'œuvre.

Jusqu'en 1914, la SSBM n'accorda qu'une importance très relative à la formation de ses bénévoles, pourtant appelées à seconder les médecins. Parées de dons spécifiques à leur sexe, les femmes étaient considérées comme des

infirmières nées. Quelques membres de la SSBM s'inscrivent en faux contre cette idée, réclamant pour les femmes une instruction médicale complémentaire de leurs facilités natives¹. Cette exigence, ainsi que la constatation du rôle quasi figuratif joué par les femmes au sein de la direction, furent à l'origine de la création de l'Association des Dames françaises (ADF) en 1879. La SSBM considéra l'ADF comme une organisation dissidente et refusa que cette dernière lui soit affiliée. Fondée pour dispenser aux bénévoles un enseignement sanitaire approprié à leurs tâches, l'ADF accorda une place plus large aux femmes dans le conseil central. Le plus haut poste, celui de présidente, fut confié en 1880 à une aristocrate protestante, la comtesse Foucher de Careil. Cette avancée fut jugée insuffisante par un petit groupe d'adhérentes emmenées par Emma Koechlin-Schwartz. L'année suivante, elles se séparèrent de l'ADF pour former une troisième association, baptisée l'Union des Femmes de France (UFF). Cette dernière, prenant le contre-pied des institutions de la SSBM, ravala ces quelques membres masculins au rang de "consultants". Le quasi monopole féminin constitua, dès l'origine, le trait marquant de l'UFF et l'opposa aux deux autres sociétés.

Les naissances successives de l'ADF puis de l'UFF se sont effectuées dans un climat conflictuel, en partie imputable au besoin d'autonomie manifesté par le personnel féminin. C'est toutefois dans les divergences de sensibilité politique et religieux que les raisons profondes des scissions sont à rechercher. Ces divergences, bien qu'atténuées après la première guerre mondiale, perdurèrent, justifiant le maintien de trois associations distinctes.

Profil de la dame d'œuvres

La SSBM apparaît être la plus aristocratique des trois sociétés. On peut estimer à un minimum de 40% la part des femmes de la noblesse. La noblesse d'Ancien Régime est, entre autres, représentée par la comtesse d'Haussonville, née d'Harcourt, par la marquise de Vogüé, née d'Arenberg. On trouve également des membres de la noblesse plus récente, telle la baronne Hottinguer. Au sein de l'ADF, le pourcentage de nobles est plus réduit. On compte, parmi les dirigeantes, la marquise de Noailles, la comtesse de Galard. Les recherches concernant l'UFF aboutissent à constater la non représentation de la noblesse : ses dirigeantes sont d'origine bourgeoise, appartiennent quelquefois à des dynasties industrielles. Les grands noms de l'industrie textile, métallurgique et sidérurgique sont présents à la Croix-Rouge, tels les Koechlin, Dollfus (UFF), Wendel, Silhol (ADF), Schneider, Berckheim, Balsan (SSBM). Les milieux de la haute banque et de la finance sont représentés par les familles Rothschild,

1. Le docteur Duchaussoy, agrégé de médecine, et le professeur Lefort, chirurgien des hôpitaux de Paris, constatant le peu de compétences des femmes durant la guerre de 1870, furent les promoteurs de cette idée.

Heine, Fould, Hottinguer, Casimir-Perier, Stern, Fabre-Luce... Une recension plus complète, mais qui serait ici fastidieuse, montre que toutes les catégories d'élites, qu'elles soient économiques, politiques ou intellectuelles, participent aux sociétés de la Croix-Rouge parisienne¹, élites en majorité traditionnelles à la SSBM, élites bourgeoises, industrielles et souvent plus récentes à l'ADF. Cette constatation doit être nuancée dans le cas de l'UFF. Les responsables appartiennent aux couches sociales dominantes, mais l'homogénéité est moins forte.

Les distinctions entre sociétés se précisent nettement par l'étude de l'appartenance religieuse et de la sensibilité politique des membres. L'établissement de ces distinctions est rendu possible grâce aux informations collectées sur les époux des bénévoles, les sources concernant ces dernières faisant défaut.

Les membres de la SSBM se situent dans une mouvance conservatrice. L'immense majorité d'entre eux sont des catholiques engagés. On peut citer le général de Castelneau, conseiller du comité central, mais aussi le comte d'Haussonville, époux de la présidente de l'œuvre². Ce dernier a siégé entre 1871 et 1875, dans les rangs des députés monarchistes. En 1892, il s'oppose dans un premier temps au ralliement à la république auquel Léon XIII appelle les catholiques. Progressivement rallié, il se montre acquis aux préoccupations du catholicisme social. On voit d'ailleurs un certain nombre de membres de la SSBM adopter les idées de la seconde Démocratie chrétienne³. Madame Gillet, née Motte, est initiée aux problèmes sociaux par son beau-père, qui lui confie le service médico-social de ses usines. Les deux courants du catholicisme social, l'un conservateur, l'autre plus "démocratique" cohabitent à la SSBM, le second l'emportant sur le premier après 1918.

La SSBM compte également les épouses d'hommes connus pour leur appartenance aux milieux de la droite nationaliste, comme Pierre Taittinger, Edmond Archdeacon ou Albert Rolland-Gosselin. Ils partagent avec les autres membres de la SSBM la volonté de mener une politique conservatrice visant à défendre l'ordre social. Dans ces conditions, l'adhésion de quelques protestantes à la SSBM peut paraître surprenante, d'autant plus que cette société rassemble essentiellement des catholiques militants. Ces bénévoles appartiennent à la minorité protestante de droite, parfois monarchiste. Ce facteur explique qu'elles soient restées fidèles à la SSBM au lieu de rejoindre l'ADF.

1. Étude réalisée sur un échantillon de 150 membres.

2. Le général Castelneau est à la tête de la Fédération nationale catholique dont il est le fondateur. Le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française depuis 1888, publie en 1900 chez Calmann-Lévy un ouvrage intitulé *Salaires et misères de femmes*.

3. Voir Jean-Marie Mayeur, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Cerf, 1986, 287 p. ; Pierre Pierrard, *Les laïcs dans l'Église de France (19-20e siècles)*, Editions ouvrières, Paris, 1988, 298 p.

En effet, l'ADF est constituée d'une majorité de protestantes qui, historiquement se reconnaissent plutôt dans les partis modérés, souvent de gauche. Ce sont des républicaines de la première heure, contrairement aux membres de la SSBM. Madame Ernest Carnot, présidente de l'ADF entre 1913 et 1925, est la fille du sénateur Léon Chiris qui s'opposa à la fin du 19^e siècle au mouvement boulangiste. Elle a épousé, en 1894, le second fils du président Carnot.

L'éventail politique et religieux qui prévaut à l'UFF est en partie similaire à celui décrit dans le cas de l'ADF ; il est cependant plus largement ouvert. L'UFF rassemble des femmes de confessions catholique, protestante et juive, issues de milieux libéraux et centristes. La prépondérance des catholiques ne donne pas à l'UFF une coloration particulière, comme c'est le cas à la SSBM. Catholiques libérales, elles considèrent la religion comme une question d'ordre privé. Ainsi, leurs convictions influent peu sur l'orientation de leur œuvre. Sur ce point, l'UFF et l'ADF s'opposent à la SSBM dont l'action est guidée par les principes d'une certaine droite, catholique militante, principes qui seront précisés dans la suite de cette étude. La façon dont les trois sociétés envisagent l'application du principe de neutralité inscrit dans leurs statuts témoigne de ces divergences d'appréciations. L'ADF et l'UFF estiment que l'esprit de leur œuvre doit "planer au-dessus des divisions politiques et des discordes religieuses". Les femmes, animées d'un "sentiment commun de charité et de prévoyance patriotique" doivent se désintéresser de ces facteurs de mésentente¹. Aux yeux de la SSBM, la neutralité de la société ne signifie pas que ses membres "abdiquent leurs opinions politiques et leurs croyances religieuses [...] Mais cela veut dire qu'ils respectent celles des autres"². Il faut entendre par personnes "autres" des gens extérieurs à la société. Si l'unanimité est de rigueur à la SSBM, une pluralité relative règne donc au sein des autres sociétés. Le poids des convictions religieuses et politiques pèse d'autant moins sur la conduite des œuvres que l'ADF et l'UFF sont des organisations majoritairement féminines. Le rôle traditionnellement dévolu aux femmes les éloigne des débats d'idées ; la politique en particulier demeure une affaire d'hommes.

Malgré leurs divergences, les bénévoles, toutes associations confondues, appartiennent aux élites parisiennes. La façon dont elles envisagent leur participation aux œuvres n'échappe pas à l'influence de leur milieu.

De la charité à l'action sociale : l'évolution du rôle des femmes

Bienfaisance et bénévolat

1. *Bulletin de l'Association des Dames françaises*, mars 1930, p. 40

2. Société de secours aux Blessés militaires, *Notice pour préparer une conférence sur la SSBM*, Paris, 1931, p. 39.

La fin du premier conflit mondial marque, dans l'histoire de la Croix-Rouge, un tournant décisif. Oeuvre militaire, elle est confrontée en 1918 à l'inaction qu'engendre l'armistice. Convertir les sociétés en "œuvres de paix", tel est l'objectif que se fixent les dirigeantes afin de conserver des effectifs que la guerre a décuplés. L'élargissement du champ d'action vers le domaine civil devient la priorité commune des trois organisations. Afin de remobiliser leur personnel elles présentent l'engagement bénévole comme un devoir patriotique. Toutes les femmes se doivent de participer au redressement du pays. Dans le cadre de la Croix-Rouge, ce "nouveau combat" consiste à préserver l'enfance et secourir les populations les plus pauvres¹. En tant que membres des élites parisiennes, les bénévoles possèdent, de plus, des responsabilités particulières vis-à-vis de la société toute entière.

Favorisées par la naissance, la fortune, la situation dans la hiérarchie sociale, ces élites s'estiment investies d'une mission vis-à-vis des classes populaires. Cette mission emprunte d'un fort paternalisme, échoit de façon naturelle aux femmes. Par le biais d'un discours qui en appelle aux vertus de leur sexe, les sociétés tentent de promouvoir une forme d'assistance spécifiquement féminine². La Croix-Rouge démontre aux femmes qu'avec une instruction médicale appropriée, elles sont toutes des infirmières en puissance. L'action sociale s'inscrit dans la continuité de leurs attributions. La femme, la mère, l'infirmière sont les trois visages d'une personne unique. Les qualités de chacune sont indispensables à la perfection de l'ensemble. Qu'apporte aux femmes la pratique de la bienfaisance, si ce n'est un complément à leur besoin inné de dévouement ? Cependant, cette soif de dévouement est insuffisante pour intégrer les rangs de la Croix-Rouge, si elle n'est pas mue par un idéal supérieur.

La charité, au sens où les bénévoles l'entendent est avant tout chrétienne. C'est "la volonté généreuse de remplir tous ses devoirs, à l'égard de tous et par amour"³. La notion d'amour du prochain confère à la bienfaisance un caractère élevé. Elle la dissocie ainsi de l'aumône, jugée archaïque et égoïste. Le sentiment religieux est le fondement solide sur lequel se bâtit une réelle vocation sociale. Fortifier ce sentiment est l'un des objectifs de l'éducation sanitaire dispensée par la SSBM :

"Vous recevrez aussi et surtout une éducation morale qui entretiendra dans vos âmes cette source d'énergie vitale, ce moteur puissant que nul n'a le droit de méconnaître et qui s'appelle le sentiment chrétien. Oui, le sentiment chrétien formé sur les enseignements du Divin Maître et soutenu par la pensée qu'en servant le prochain, c'est Lui-même qu'on sert. Le sentiment chrétien existe en vous toutes. Mesdames, mais il ne faut pas le laisser dégénérer en cette froide contrefaçon de la charité qui s'appelle la philanthropie. Il faut

1. *Revue de l'Union des Femmes de France*, janvier 1920, p. 1.

2. Voir principalement Georges Duby et Michelle Perrot dir., *Histoire des femmes en Occident*, t. 5, Françoise Thébaud dir., Le XXe siècle ; Sylvie Fayet-Scribe, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale 19e-20e siècles*, Paris, Editions ouvrières, 1990, 211 p.

3. Comtesse d'Haussonville, *La charité à travers la vie*, Paris, J. Gabalda, 1912, p. XV.

rester des âmes vibrantes, des âmes attachées au devoir par l'amour, à cette condition seulement vous deviendrez des infirmières parfaites"¹.

Cet impératif constitue un critère de sélection supplémentaire et explique le quasi monopole des catholiques au sein de la SSBM. Les deux autres sociétés n'accordent pas autant d'importance aux convictions religieuses de leurs membres. Cependant, le modèle qu'elles proposent de la bénévoles est identique à celui de la SSBM. Animées ou non d'une foi ardente, les femmes doivent s'efforcer de calquer leur attitude sur celle des religieuses. L'analogie entre la femme et la sœur est une constante dans le discours des sociétés. Le même vocabulaire sert à qualifier ces deux types de service. La régularité dans le dévouement remplace, pour les laïques, les règles de vie des ordres religieux. Les années de formation sont comparées au "noviciat" des sœurs, elles les préparent à suivre leur "vocation"².

Si l'action sociale est toujours évoquée en terme de vocation, c'est qu'elle ne peut se concevoir comme un travail. La notion de gratuité confère du prix à l'engagement féminin, traçant ainsi une ligne de partage ferme entre infirmières bénévoles et infirmières professionnelles. L'un des soucis manifesté par les dirigeantes de la Croix-Rouge est en effet d'empêcher l'amalgame de leur personnel avec celui des hôpitaux publics, dont l'image est jugée peu reluisante. Les volontaires réalisent la synthèse des aptitudes des religieuses et des infirmières salariées ; elles empruntent aux premières leurs qualités morales, et aux secondes l'instruction médicale. On peut dès lors affirmer que le bénévolat est à la source du modèle élitiste promu par la Croix-Rouge.

Les modalités d'une mission supérieure

L'extrême rigueur apportée au recrutement puis à l'instruction des membres doit garantir la formation d'un personnel d'élite capable de remplir une mission supérieure. Cette mission s'inscrit dans la nouvelle stratégie d'aide sociale de la Croix-Rouge qui connaît, dans les années 1920, un net développement. La croisade pour la santé et le relèvement démographique autorise et légitime l'emploi de moyens autoritaires vis-à-vis des classes populaires. Ces dernières doivent être sauvées malgré elles des corruptions physiques et morales qui les guettent, et qui mettent en danger les intérêts de la société toute entière. De la volonté de prévenir les fléaux est née, au 19^e siècle, l'hygiène sociale³. Celle-ci appelle à son service des femmes spécialement chargées de mener un travail de prévention en milieu populaire. Le modèle le

1. *Bulletin de la Société de Secours aux Blessés militaires*, janvier 1927, p. 30. Allocution prononcée en 1927 devant les nouvelles bénévoles, par Marie Genin, directrice de l'enseignement à la SSBM.

2. Marie Genin, *Précis de morale professionnelle*, Vannes, 1934, p. 8.

3. Sur ce point voir Geneviève Charles, *L'infirmière en France d'hier à aujourd'hui*, Paris, le Centurion, 1979, 246 p.

plus achevé de la bénévole s'incarne alors dans la visiteuse d'hygiène sociale¹. Son statut est officiellement défini en 1922 ; l'obtention d'un diplôme spécifique permet de porter le titre de visiteuse d'hygiène. Les sociétés de la Croix-Rouge encouragent leur personnel à se lancer dans cette voie, mais n'exigent pas l'acquisition du diplôme. Toute femme ayant suivi la formation dispensée par l'une ou l'autre des associations, est à même d'exercer cette activité dans le cadre de la Croix-Rouge. Elle requière la maîtrise des notions d'hygiène les plus récentes et un certain sens du contact. Visitant les foyers qu'une enquête préalable lui a désigné, elle prodigue des conseils d'hygiène, encourage "l'esprit de prévoyance et d'économie". Elle devient rapidement l'agent clé de l'action des sociétés. C'est autour de son travail d'enquête que s'articule l'ensemble de l'aide apportée par la Croix-Rouge.

On peut dissocier les œuvres de la Croix-Rouge en deux ensembles, suivant le public visé et les méthodes utilisées.

Le premier groupe d'œuvres s'adresse aux "indigents" demandant soins et aide matérielle. Les dispensaires représentent, à ce titre, la forme la plus traditionnelle de l'action des bénévoles. Les uns, appelés dispensaires généraux, prodiguent des soins gracieux aux déshérités de leur arrondissement, les autres se spécialisent dans le traitement de certaines maladies, notamment la tuberculose, et accueillent en priorité les enfants. L'UFF et la SSBM possèdent leurs propres centres, répartis à Paris dans une dizaine d'arrondissements. Ils fonctionnent grâce aux recettes propres des sociétés, à l'aide gouvernementale et aux dons privés².

Les ouvriers et vestiaires sont également à classer dans cette catégorie. Développés durant la guerre pour l'envoi de vêtements chauds aux soldats, ils se perpétuent après 1918. Les ouvriers constituent l'un des lieux privilégiés de sociabilité pour les bénévoles. Réunies dans les appartements de leur présidente de section, les femmes confectionnent layettes et habits. Ces travaux seront distribués dans les dispensaires, répartis entre les vestiaires ou mis en vente lors des galas de bienfaisance.

L'ensemble de ces structures d'aide procède d'une vision classique de la pratique charitable. Fondement de l'action de la Croix-Rouge, cette forme d'assistance connaît dans les années 1920 un net déclin au profit d'un second type d'œuvres. Ce dernier constitue l'innovation majeure de l'après-guerre.

1. Yvonne Knibiehler dir., *Cornettes et blouses blanches. Les infirmières dans la société française 1880-1980*, Paris, Hachette, 1984, 366 p ; Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet. *La femme et les médecins*, Paris, Hachette, 1984, 333 p. ; Véronique Leroux-Hugon, *Des saintes laïques. Les infirmières à l'aube de la 3e République*, Paris, Sciences en situation, 1992, 179 p.

2. Les dispensaires généraux sont ouverts quelques heures par jour, suivant les disponibilités des bénévoles. L'ADF faute de moyens suffisants, ne possède pas de centre propre avant 1933, ses bénévoles servent dans les dispensaires d'autres œuvres (sœurs de Saint-Vincent de Paul, Filles de la Charité). Les femmes sont formées dans un hôpital-école, qui gère l'ensemble des dispensaires. L'hôpital-école de la SSBM est situé rue des Peupliers (13e arr.), celui de l'ADF, rue Michel-Ange (16e arr.), celui de l'UFF, rue de la Jonquière (17e).

S'inspirant des principes de l'Action Catholique spécialisée, les sociétés différencient leurs "clients" en fonction de leur âge ou de leurs singularités. A chaque groupe ainsi établi correspond une ou plusieurs formes spécifiques d'assistance. Les jeunes filles et les mères de famille font l'objet des soins attentifs des bénévoles. Des cours élémentaires d'hygiène sont organisés à leur intention dans les arrondissements du centre et de l'est de Paris. L'hôpital-école de l'UFF propose un enseignement ménager incluant des leçons théoriques de cuisine, blanchissage, repassage, suivies d'applications pratiques. Initiative originale de l'UFF, ces cours poursuivent le même but que ceux d'hygiène : ils forment les femmes à devenir des mères au foyer accomplies, attentives au bien-être et à la santé de leurs enfants.

La préservation de l'enfance est en effet le souci majeur de la Croix-Rouge. Les jeunes sont pris en charge depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte. La croissance des plus petits est surveillée dans les consultations de nourrissons vers lesquelles les visiteurs d'hygiène dirigent les mères. Des crèches accueillent les enfants de 3 à 6 ans. Ces crèches sont réservées aux bambins des femmes salariées. Il ne s'agit pas d'encourager "la désertion des devoirs maternels", mais d'offrir une aide aux mères ayant "un motif légitime de ne pas garder leur progéniture"¹. Les enfants scolarisés n'échappent pas à la vigilance des services sanitaires de la Croix-Rouge. Les infirmières scolaires parcourent les écoles de la capitale, signalent les enfants chétifs nécessitant un placement en colonie de vacances. L'objectif est de favoriser leur développement physique tout en les éloignant temporairement de la ville, lieu de toutes les corruptions morales. Les trois sociétés s'associent également aux organisations de scoutisme en proposant à leurs membres des leçons de secourisme.

Les œuvres à destination des adultes, dont l'importance est moindre par rapport à celles de l'enfance, sont essentiellement le fait de l'ADF. Cette société vient en aide aux étudiants des cités universitaires, ouvre, en 1936, dans le 9^e arrondissement un foyer pour artistes et intellectuels en difficulté. L'initiative de ce "centre social intellectuel" revient à l'épouse du directeur général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le centre assiste les artistes "souvent victimes de leur désintéressement et de leur idéalisme"².

Des actions ponctuelles, conséquences de la conjoncture économique, s'ajoutent aux œuvres nouvelles des sociétés. Dans les années 1930, les aides destinées à la population ouvrière se multiplient. Les bénévoles secondent les chômeurs partiels dans leurs démarches pour obtenir des allocations, occupent les femmes inactives par des travaux d'aiguille.

1. *Revue de l'Union des Femmes de France*, mars 1920, p. 102.

2. *Bulletin de l'Association des Dames françaises*, janvier 1936, p. 17.

Présente dans les vingt arrondissements, chaque société possède néanmoins un secteur privilégié dans lequel elle s'investit plus particulièrement. Il est ainsi possible d'esquisser une géographie parisienne des œuvres de la Croix-Rouge. Les trois organisations développent des œuvres de proximité dans les quartiers où elles recrutent leurs membres, 7e, 8e, 16e, 17e arrondissements principalement. A partir de ces arrondissements, elles organisent des sections dans les lieux où résident leurs "clients". Les femmes de la SSBM concentrent une grande partie de leurs œuvres dans les quartiers insalubres de la moitié est de Paris. Les 11e, 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements forment à leurs yeux une sorte de ville dans la ville, un "terrain ingrat" composé de "cahutes sordides et de misérables taudis"¹. S'y déplacer pour assister les populations paraît être la manifestation la plus tangible du dévouement de la classe dirigeante aux classes ouvrières. A travers cette manière d'envisager les œuvres transparaissent les principes du catholicisme social auxquels adhèrent les bénévoles de la SSBM. Les femmes de l'ADF et de l'UFF se tournent moins aisément vers les populations ouvrières de la moitié est de la capitale, réservant une grande part de leurs œuvres aux arrondissements du centre et de l'ouest. Ainsi, afin de soulager les "misères de la classe moyenne", elles secourent dans le 8e arrondissement les petits artisans et les commerçants. Le comité UFF du 16e arrondissement ouvre, en 1934, un dispensaire pour personnes nécessiteuses "plus nombreuses qu'on ne le suppose généralement dans ces parages"².

Les nouvelles formes d'assistance, créées après guerre, répondent à un objectif précis. Il s'agit de responsabiliser les masses, de les éduquer afin que, à terme, elles se prennent en charge elles-mêmes. La Croix-Rouge glisse ainsi de l'âge de la charité à celui de la prévoyance sociale³. Cette évolution accompagne la maturation de la pensée sociale développée par les sociétés. Plus qu'une entreprise d'assainissement physique, l'action engagée se veut une œuvre d'éducation morale à destination de toutes les classes d'âge. La personne secourue n'est jamais considérée pour elle-même mais en tant que membre d'une famille.

Influencées par les idées de Frédéric Le Play, les femmes envisagent la famille comme la seule véritable cellule sociale. L'éducation de ses membres vise à rétablir la place de chacun au sein de cette cellule. Il faut inculquer aux enfants le respect de leurs parents, et aux femmes celui de leur époux. Ces principes participent à la restauration de l'autorité paternelle, sans laquelle il ne peut y avoir de véritable progrès social.

1. *Bulletin de la Société de Secours aux Blessés militaires*, juillet 1924, p. 36.

2. *Revue de l'Union des Femmes de France*, 1934, p. 46.

3. Evolution déjà nettement perceptible avant-guerre dans certaines œuvres parisiennes comme celle du Moulin Vert de l'abbé Viollet. Voir Alain Faure, "L'intelligence des pauvres", in *Démocratie et pauvreté*, Paris, Éditions Quart-Monde et Albin Michel, 1991, p. 219-231.

Aux yeux de la SSBM, le redressement moral implique l'enseignement des principes chrétiens. La mission des bénévoles se transforme alors en une œuvre de rechristianisation. La SSBM concentre ses efforts en direction du milieu ouvrier, perçu comme le principal foyer d'acculturation et d'indifférence religieuse. Toute activité ouvertement apostolique étant exclue, l'enseignement des principes chrétiens s'effectue indirectement. Il consiste, pour les bénévoles, à prêcher l'exemple par une conduite irréprochable. Ainsi "l'exemple par lui seul est une prédication muette qui peut avoir plus d'influence que toute autre prédication", affirme la responsable de l'enseignement¹. Cette volonté de participer à l'éducation chrétienne des masses transparaît peu à l'UFF et elle est totalement absente du discours de l'ADF.

L'attention portée aux classes populaires, qu'elle implique ou non une action apostolique, doit permettre de ramener le "règne de la droiture et de la loyauté"². Cette démarche constitue une étape décisive vers le but ultime que s'assigne la Croix-Rouge toute entière : la réconciliation sociale. Les trois sociétés rêvent à l'union des classes, rassemblées, sous la férule des élites, dans un même idéal de fraternité et de paix.

Oeuvre originale, la Croix-Rouge l'est à plus d'un titre. Fondée dans un but philanthropique, elle se charge progressivement d'éducation sociale et de formation professionnelle. L'idéal d'altruisme, fondement de l'engagement des femmes, est mis à mal par les impératifs économiques de la fin des années 1930. Contraintes de s'adapter aux aspirations nouvelles de leurs membres, les sociétés, à des degrés divers, mettent l'accent sur le caractère utilitaire de leur enseignement médical. Les compétences acquises au service des pauvres doivent désormais permettre aux infirmières bénévoles une reconversion possible dans la sphère professionnelle.

Ce changement s'accompagne, à l'ADF mais surtout à l'UFF, d'une redéfinition progressive du rôle social des femmes. Leur participation croissante à la vie publique, par le biais des œuvres nouvelles, contribue à l'émergence d'une certaine conscience féministe. Rejetant l'image traditionnelle de la dame d'œuvre, les bénévoles s'affirment comme des travailleuses sociales à part entière. L'association charitable se mue graduellement en organisation de prévoyance sociale. A ce titre, la Croix-Rouge illustre, dans ses branches féminines au moins, le processus de sécularisation qui, au 20^e siècle, touche les œuvres d'assistance.

1. Marie Genin, *Précis de morale professionnelle*, *op. cit.*, p. XXIII.

2. *Ibidem*, p. X.